

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2023

DCM : N° 2023-11-04

OBJET : SALLES DES FETES : TARIFS

Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le

ID : 025-200082758-20231102-2023_11_04-DE



**L'an deux mil vingt-trois
Le deux novembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 07/11/2023

Convocation du Conseil du
21/10/2023

Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maximè GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Nicolas DEMOLY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2022-06-02 du 1^e juin 2022 concernant les tarifs de location des salles des fêtes.

Il rappelle également que ces salles polyvalentes sont réservées aux habitants de la commune de Tarcenay-Foucherans ainsi qu'aux associations et entreprises dont le siège est installé sur la commune. Trois contrats de location sont prévus :

- pour les particuliers (ou entreprises)
- pour les particuliers suite à un enterrement
- pour les associations

Il propose de fixer les tarifs suivants, à compter du 01/01/2024 et qu'ils sont applicables sur les contrats signés après le 2 novembre 2023 :

Pour chaque salle, une caution de 1 000.00 € sera demandée dans le cas de dégradation dans la salle (caution remboursée en cas de désistement et/ou après la location).

Le montant de la location sera demandé par le biais d'un titre exécutoire après la location.

Pour chaque salle, **un forfait nettoyage de 150.00 €** peut être mis en place au moment de la location.

Pour chaque salle, de la vaisselle est mise à disposition : en cas de détérioration et/ou disparition, un barème (pour le remplacement du matériel) est joint à chaque contrat de location et permet la facturation du matériel manquant ou détérioré.

Salle polyvalente de TARCENAY :

- Week-end (du vendredi au lundi) : 350.00 €
- Jour férié en semaine : 200.00 €

- Autre jour que le week-end (de 10h à 10h) : 80.00 €
- Jours suivants en plus et par jour : 80.00 €
- Journée pour un enterrement quel que soit le jour (si la salle est libre et pas de caution ni de relevé de compteurs) : 50.00 €

Frais de fonctionnement (chauffage, électricité et eau) :

- 80 € pour les locations du 1^{er} octobre au 31 mars
- 30 € pour les locations du 1^{er} avril au 30 septembre

Salle polyvalente de FOUCHERANS :

- Week-end (du vendredi au lundi) : 220.00 €
- Jour férié en semaine : 120.00 €
- Autre jour que le week-end (de 10h à 10h) : 80.00 €
- Jours suivants en plus et par jour : 80.00 €
- Journée pour un enterrement quel que soit le jour (si la salle est libre et pas de caution ni de relevé de compteurs) : 50.00 €

Frais de fonctionnement (chauffage, électricité et eau) :

- 70 € pour les locations du 1^{er} octobre au 31 mars
- 30 € pour les locations du 1^{er} avril au 30 septembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces tarifs à l'unanimité.

Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

